



Communiqué de presse  
le 16 septembre 2021

## Le Crédit Agricole d'Ile-de-France partenaire de « Créatrices d'Avenir » pour les éditions 2021 et 2022

Désireux de promouvoir la place des femmes dans l'entrepreneuriat, le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'associe à Initiative Ile-de-France pour deux nouvelles éditions du concours « Créatrices d'Avenir » qui vise à accompagner et valoriser des femmes entrepreneures franciliennes. Un concours incontournable de la sphère entrepreneuriale régionale qui récompense chaque année depuis plus de 10 ans six lauréates autour de projets audacieux porteurs de l'économie de demain.

Après une première participation au concours « Créatrices d'Avenir » à l'occasion de l'édition 2020, le Crédit Agricole d'Ile-de-France réitère son partenariat pour deux années supplémentaires.

Banque mutualiste née de la volonté d'entrepreneurs, le Crédit Agricole d'Ile-de-France souhaite soutenir les audacieux pour qu'ils concrétisent leurs projets et permettre le développement économique du territoire francilien qui est un pilier fondamental de sa structure. C'est donc tout naturellement que le Crédit Agricole d'Ile-de-France renouvelle son partenariat avec le réseau associatif Initiative Ile-de-France qui récompense et fait connaître chaque année six femmes dont le parcours et le projet incarne le talent entrepreneurial des franciliennes.

« En tant qu'acteur investi sur son territoire, nous nous engageons au quotidien à mobiliser toutes nos ressources, à la fois humaines et financières, en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Être partenaire du concours « Créatrices d'Avenir » relève donc de l'évidence, c'est avant tout un tremplin pour ces entrepreneuses qui souhaitent prendre leur destin en mains et réaliser leurs rêves », explique **Nathalie Mourlon, directeur général adjoint du Crédit Agricole d'Ile-de-France**.

Dans le cadre de ce partenariat, le Crédit Agricole d'Ile-de-France participera aux jurys de sélection des 15 finalistes, puis au jury final avec auditions des finalistes qui désignera les six lauréates de cette nouvelle édition le 23 novembre prochain. Enfin, la banque remettra l'un des six trophées « Créatrices d'Avenir » à l'une des heureuses gagnantes lors de la cérémonie de clôture qui se tiendra en décembre.

Pour rappel, le jury de « Créatrices d'Avenir » s'attache à valoriser des profils audacieux, illustrant au mieux la richesse et la pluralité des projets entrepreneuriaux portés par les franciliennes sur l'ensemble du territoire, dans des domaines tels que l'innovation, l'artisanat, l'économie responsable, durable ou solidaire. Comme en 2020, les candidatures des 15 finalistes « Créatrices d'Avenir » seront soumises aux votes du public qui élira la plus prometteuse d'entre elles.

Ce rendez-vous incontournable est ouvert à toutes les femmes entrepreneuses souhaitant candidater jusqu'au 30 septembre 2021 sur le site [www.creatricesdavenir.com](http://www.creatricesdavenir.com). À la clé : une dotation globale de 60 000 €, dont 30 000 € en numéraire et 30 000 € en accompagnement ou en nature délivrés par les partenaires du programme (mise en réseau, coaching, rendez-vous expert, billets d'avion pour de la prospection à l'international...).

« Nous sommes heureux du réengagement d'un acteur de renom comme le Crédit Agricole d'Ile-de-France à nos côtés pour « Créatrices d'Avenir ». Un soutien de poids pour notre édition 2021, actuellement en phase d'appel à candidatures, et l'édition 2022 à venir, pour mener à bien notre objectif d'accompagnement et de valorisation de toujours plus de femmes entrepreneuses, tout en les aidant à développer leur projet dans les meilleures conditions » ajoute **Francine Savidan, présidente d'Initiative Ile-de-France**.

## Informations pratiques

### Les dates clés de « Créatrices d'Avenir »

- Ouverture des candidatures.....1<sup>er</sup> juin 2021
- Événements départementaux.....Septembre 2021
- Clôture des candidatures.....30 septembre 2021
- Jurys de sélection départementaux.....Octobre 2021
- Jury de sélection des finalistes.....3 novembre 2021
- Vote du Public.....12 au 19 novembre 2021
- Jury final / Audition des finalistes.....23 novembre 2021
- Cérémonie de remise des trophées.....Décembre 2021

### Qui peut candidater ?

Toute femme ayant créé ou repris une entreprise\* dont :

- le siège social est situé en Ile-de-France,
- au moins 50% des parts sont détenues par une ou plusieurs femmes, et la dirigeante est une femme,
- les statuts ont été déposés (pour les sociétés) ou la demande d'immatriculation a été réalisée (pour les entreprises individuelles) avant le 30 septembre 2021,
- et le projet s'inscrit dans au moins une des catégories de trophée du concours.

\*Les associations ne sont pas éligibles.

### Comment candidater ?

Les créatrices candidatent sur [www.creatricesdavenir.com](http://www.creatricesdavenir.com).

### En savoir plus sur « Créatrices d'Avenir »

Retrouvez plus d'informations sur « Créatrices d'Avenir » : [www.creatricesdavenir.com](http://www.creatricesdavenir.com)

Découvrez les lauréates des précédentes éditions : [www.creatricesdavenir.com/laureates](http://www.creatricesdavenir.com/laureates)

Suivez « Créatrices d'Avenir » sur :

- Twitter : [@CreadAvenir](https://twitter.com/CreadAvenir)
- Facebook : [ConcoursCreatricesdAvenir](https://www.facebook.com/ConcoursCreatricesdAvenir)
- LinkedIn : [creatricesdavenir](https://www.linkedin.com/company/creatricesdavenir)
- Instagram : [creatricesdavenir](https://www.instagram.com/creatricesdavenir)

## A propos d'Initiative Ile-de-France

Initiative Ile-de-France, réseau associatif francilien d'accompagnement et de financement des entrepreneurs, a permis de créer et maintenir plus de 3 700 emplois en 2020, en accompagnant près de 1 500 nouveaux entrepreneurs. Les entreprises accompagnées enregistrent un taux de pérennité de 94% à trois ans après leur création, contre un taux national de 66% (source INSEE), témoignant d'une réelle qualité de service apportée aux porteurs de projet. **En savoir plus sur [www.initiative-iledefrance.fr](http://www.initiative-iledefrance.fr)**

## Contacts presse

### Agence Edifice

Etienne Richet - Tél. +33 (0)7 85 89 64 57 - Mail : [etienne@edifice-communication.com](mailto:etienne@edifice-communication.com)

Laëtitia Guittard - Tél. +33 (0)6 76 13 71 55 - Mail : [laetitia@edifice-communication.com](mailto:laetitia@edifice-communication.com)

### Initiative Ile-de-France

Nadège Hammoudi - Tél : +33 (0)6 07 16 96 23 - Mail : [nadege.hammoudi@initiative-iledefrance.fr](mailto:nadege.hammoudi@initiative-iledefrance.fr)

## « Créatrices d'Avenir » est organisé par :



## Avec le soutien de :



Créatrices d'Avenir est cofinancé par le fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020

